

JARNY

# Olivier Tritz : « On renforce encore le pouvoir des exploitants miniers »

**Le collectif de défense des bassins miniers lorrains s'est réuni en assemblée générale, pour la première fois depuis trois ans. L'occasion de faire un point sur les dossiers de cette association qui rassemble 100 communes et concerne quelque 300 000 habitants.**

La dernière assemblée générale du collectif minier avait lieu le 15 octobre dernier. On y regrettait la conclusion de la réforme du code minier...

**O**livier TRITZ, président du collectif : « On travaillait sur la question depuis un certain temps avec des parlementaires – la députée Caroline Fiat et le sénateur Olivier Jacquin, notamment – et finalement, le gouvernement a procédé par ordonnance. Fin du débat, donc. Or, les pouvoirs des exploitants miniers en ressortent encore davantage renforcés ! Tout ça pour satisfaire un besoin, car je ne pense pas que le timing soit une coïncidence... »

**Quel besoin ?**

« Celui de sortir d'un lien trop fort avec la Russie, de la pénurie de gaz, etc. On note que dans le même temps, il est annoncé l'exploitation du lithium en France (pour fabriquer, entre autres, des batteries de voitures électriques, NDLR). On peut citer aussi le dossier du gaz de couche : pour le moment, le gouvernement était contre... mais maintenant que ce besoin fort existe, qu'il faut trouver des ressources en France, n'allons-nous pas vers des décisions contraires aux intérêts écologiques et à ceux des particuliers ? »

**En quoi ces ordonnances renforcent-elles les pouvoirs des exploitants miniers ?**

« En cas d'indemnisation par exemple, seuls les futurs dégâts seront pris en charge, et pour être indemnisé, il faudra prouver que la cause du dommage est directe. Or, prenons l'exemple de dégâts sur une maison suite à une inondation causée par les affaissements miniers. La cause



**Le collectif présidé par Olivier Tritz défend les intérêts des bassins miniers ferrifère, salifère et houiller aux quatre coins de la Lorraine.** Photo RL/Fred LECOCC

directe, c'est l'inondation, pas l'affaissement minier. Du coup, pas d'indemnisation ! »

**Quels sont les autres dossiers qui occupent le collectif, en ce moment ?**

« On réclame toujours la réunion de la commission concernant l'après-mine du bassin ferrifère. Nous voulons reparrer de la constructibilité

de nos territoires. Rappelons qu'il existe une règle qui dit que les communes dont moins de 50 % de surface urbanisable est soumise à des risques ne peuvent construire sur ces zones à risques. Celles qui ont plus de 50 % le peuvent, grâce à une dérogation, avec des précautions particulières, bien sûr. L'idée, c'est qu'elles n'auraient pas assez de place pour construire. Or,

nous avons attaqué l'État au conseil d'État là-dessus, sachant que rien n'a bougé depuis au moins 2006. On a perdu. Mais dans les conclusions du conseil, le rapporteur public explique qu'il n'existe pas de lien normatif entre la directive territoriale de l'aménagement (le fameux document qui fixe la règle des 50 %, NDLR) et nos Scot (schéma de cohérence territoriale) et PLU (plan local d'urbanisme). Il y a quelque chose à creuser, à partir de là... »

**Et quels sont les projets à plus court terme ?**

« Nous souhaitons organiser un colloque transfrontalier, avec les Allemands du bassin houiller. Nous avons les mêmes problématiques. Comment sont-elles traitées de l'autre côté de la frontière, n'y a-t-il pas un combat à mener au niveau européen ? Nous travaillons notamment avec trois communes : Rosbruck, Nalbach et Nassweiler. »

**Propos recueillis par Marie KOENIG**